

CHAMBRE DES COMMUNES

NOMINATION DU PRÉSIDENT SUPPLÉANT DES
COMITÉS PLÉNIERS

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, avec la permission de la Chambre et afin de terminer l'organisation du personnel de la Chambre avant l'ajournement à l'occasion de Noël, j'aimerais proposer:

Que M. Edward T. Applewhaite, député de la circonscription électorale de Skeena, soit nommé président suppléant des comités pléniers de la Chambre.

Les honorables députés savent qu'en vertu du paragraphe 5 de l'article 56 du Règlement, cette nomination ne vaut que pour une session à la fois.

(La motion est adoptée.)

AIR-CANADA

PROLONGATION DE LA LIGNE AÉRIENNE JUSQU'À
MEXICO

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, étant donné l'intérêt que la Chambre a déjà manifesté à la question de la prolongation du service d'Air-Canada à destination de Mexico et les difficultés rencontrées dans l'établissement de ce service, je tiens à faire la déclaration suivante, qui sera également formulée à Washington aujourd'hui.

Les représentants du gouvernement du Canada et des États-Unis se sont réunis les 14 et 15 décembre 1953 à Washington pour des entretiens officiels sur des questions d'actualité dans le domaine de l'aviation civile. M. J. R. Baldwin, président de la Commission canadienne des transports aériens, et M. Oswald Ryan, président de la Commission de l'aviation civile des États-Unis étaient les principaux porte-parole de leurs pays respectifs.

Voici quels ont été les principaux sujets de discussion:

1. L'exploitation par Air-Canada d'un service aérien qui relierait l'Est du Canada à Mexico par voie de Tampa (Floride) où serait effectuée une escale d'ordre technique n'intéressant pas le trafic.

2. L'exploitation d'un service aérien entre Seattle, Whitehorse et Fairbanks par le *Pan-American World Airways* ainsi que celle d'un service entre Washington, Ottawa, Montréal et New-York par les *Colonial Air Lines*.

3. L'avantage d'une consultation au cours des prochains mois afin d'étudier l'à-propos de modifier l'annexe relative au tracé prévu à l'accord intervenu entre les États-Unis et le Canada sur le transport aérien.

[M. Weir.]

Il a été convenu que la commission de l'aviation civile émettrait à Air-Canada un permis renouvelable d'une durée de six mois à l'égard des envolées Montréal-Mexico avec escale sans prendre de passagers à Tampa. En raison de circonstances spéciales, la Commission de l'aviation civile, a également convenu qu'Air-Canada pourrait, pour des raisons d'économie, utiliser pour l'étape Montréal-Tampa de ces envolées le même aéronef et le même horaire que pour le service Montréal-Tampa exploité par la société en vertu de l'accord sur le transport aérien.

Les représentants du Canada avaient manifesté le désir qu'Air-Canada fût autorisée à combiner l'exploitation de son service Montréal-Tampa prévu à l'accord sur le transport aérien avec l'exploitation du service Montréal-Mexico, y compris un arrêt technique à Tampa, et ce, à titre provisoire, en vertu de l'accord international sur les services de transport aérien, jusqu'à ce qu'on dispose d'aéronefs et d'aménagements permettant d'avoir un service sans arrêt entre le Canada et le Mexique. Les représentants des États-Unis ont fait connaître leur désir de collaborer avec le Canada en vue d'aider Air-Canada à résoudre son problème d'exploitation, précisant que, dans les circonstances, une telle collaboration ne comportait aucune dérogation à la ligne de conduite établie des États-Unis en matière d'aviation internationale.

La discussion concernant l'activité des sociétés américaines de transport, activité qui avait fait l'objet d'un examen de la part des autorités canadiennes, a été animée d'un esprit de collaboration et il a été convenu qu'on permettrait à la *Pan American World Airways* et à la *Colonial Airlines* de maintenir leurs services respectifs combinés passant par des localités canadiennes et que la Commission des transports aériens annulerait les ordres non encore exécutés obligeant les intéressés à présenter un exposé de leurs motifs. Pour ce qui est du réseau aérien actuel reliant le Canada et les États-Unis, il a été entendu que, d'ici quelques mois, le gouvernement canadien soumettra des propositions en vue d'une révision des itinéraires relatifs à l'entente bilatérale concernant les transports aériens. Là se termine la déclaration.

Air-Canada pourra désormais mettre à exécution ses plans concernant l'inauguration d'un service jusqu'à Mexico en passant par Tampa et, je suppose, commencera son activité en janvier. Au cours des mêmes pourparlers, il a aussi été question, à Washington, des problèmes concernant l'utilisation de l'aéroport de Saul-Ste-Marie (Michigan) relativement à un nouveau service